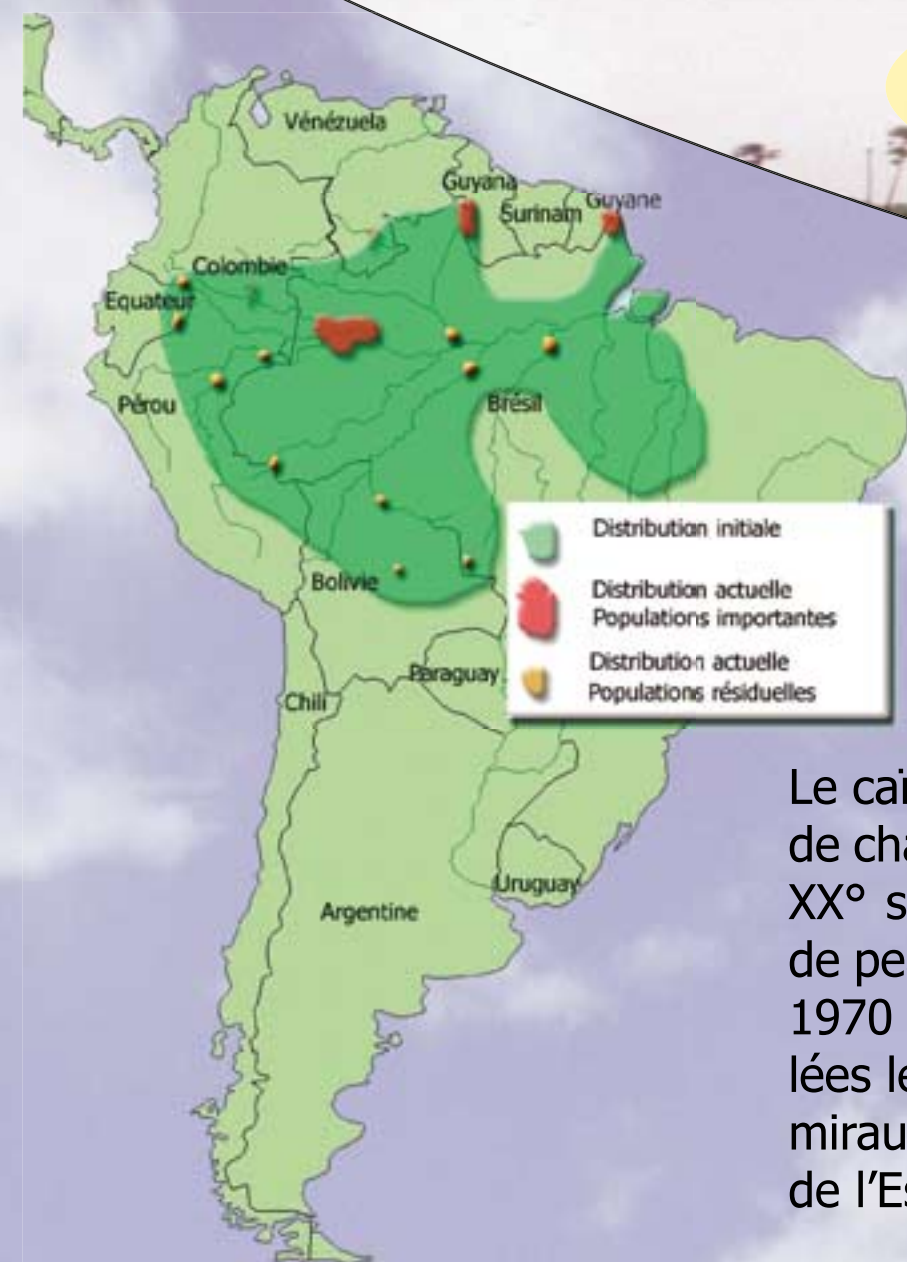


# LE CAÏMAN NOIR



## REPARTITION DE L'ESPECE

Le caïman noir n'a pas pu résister à l'énorme pression de chasse à laquelle il a été soumis depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, pour la qualité de son cuir. 6 à 7 millions de peaux auraient été vendues au Brésil entre 1960 et 1970 ! Aujourd'hui, seules quelques populations isolées les unes des autres subsistent, notamment à Mamiiraua au Brésil, au Guyana et dans les marais côtiers de l'Est guyanais.



## BIOLOGIE / ECOLOGIE

**HABITATS** : savanes inondées, estuaires, larges cours d'eau, lacs...

**POIDS ADULTE** : jusqu'à 400 kg.

**TAILLE ADULTE** : 4 à 5 m.

**REGIME ALIMENTAIRE** : essentiellement piscivore.

**REPRODUCTION** : maturité sexuelle à 10 ans (à la taille de 2m environ), 40 oeufs par ponte.

**STATUT** : «espèce vulnérable» selon la Liste Rouge de l'IUCN; en Guyane, intégralement protégé par arrêté ministériel (1986).



## ENJEUX DE CONSERVATION EN GUYANE

En fin de chaîne alimentaire, les caïmans noirs ont un rôle majeur dans le fonctionnement écologique des marais comme régulateur des populations de certains poissons. Sa disparition de certaines zones de marais serait une perte pour le patrimoine naturel guyanais et pourrait par ailleurs compromettre le développement du «tourisme nature» qui commence à avoir du succès en Guyane.



## ETAT DES CONNAISSANCES EN GUYANE

Les études en cours depuis 1999, réalisées par l'association Kwata, la Réserve Naturelle de Kaw et l'IRD, ont pour objectif d'approfondir les connaissances sur l'espèce (inventaires, étude de la croissance et dispersion des jeunes, analyses génétiques) afin de mettre en oeuvre des actions de protection plus efficaces. Aujourd'hui, les résultats tendent à montrer que le caïman noir est susceptible de retrouver sa place au sein des écosystèmes guyanais. Mais plus que jamais, le sort du caïman noir est lié à l'homme et aux moyens mis en oeuvre pour sa protection.

